

COMMUNAUTE URBAINE DE LYON
COMMUNE DE MEYZIEU

1.2

DOSSIER MODIFICATIF DE CREATION
JUN 1997

ZAC du Centre

ETUDE D'IMPACT

POLE DEVELOPPEMENT
DIRECTION DE
L'AMENAGEMENT



OPAC DU RHONE

la ville, ensemble.

OFFICE PUBLIC
D' AMENAGEMENT
ET DE
CONSTRUCTION
DU DEPARTEMENT
DU RHONE

SOMMAIRE

1 - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.	2
1-1 LE SITE ET LE PAYSAGE.	2
1.1-1 Le site.	2
a) Localisation	
b) Environnement urbain et paysager	
1.1-2 Le paysage.	4
a) Végétal	
b) Voies et espaces publics	
c) Caractères architecturaux	
1-2 ANALYSE DES MILIEUX.	8
1.2-2 Paramètres climatiques.	9
1.2-2.1 Températures	
1.2-2.2 Précipitations	
1.2-2.3 Ensoleillement	
1.2-2.4 Vents	
1.2-3 Qualité de l'air.	13
1.2-4 Géologie.	14
1.2-5 Géotechnique.	14
1.2-6 Hydrogéologie.	14
1.2-7 Pédologie.	15
1.2-8 Hydrologie.	16
1.2-9 Qualité des eaux superficielles.	16
1.2-10 Faune et flore.	17
1.2-11 Ambiances sonores.	19

1-3 ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS.	20
1.3-1 Transports en commun.	20
1.3-2 Circulation automobile.	20
1.3-3 Cheminements piétons.	20
2 - EFFETS PREVISIBLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LEUR PRISE EN COMPTE DANS LA CONCEPTION DU PROJET.	21
2-1 PAYSAGE.	21
2-2 EFFETS SUR LES MILIEUX.	22
2-2.1 Incidences sur la topographie.	22
2-2.2 Incidences sur la qualité de l'air.	22
2-2.3 Incidences géotechniques.	22
2-2.4 Incidences d'ordre hydrogéologiques.	22
2-2.5 Incidences hydrologiques et eaux superficielles.	22
2-2.6 Incidences sur la faune et la flore.	23
2-2.7 Incidences sur les émissions sonores.	23
3 - EVOLUTION DU PROJET ET RAISONS POUR LESQUELLES IL A ETE RETENU.	24
4 - MESURES ENVISAGEES	26
4-1 ELÉMENTS RELATIFS AU PAYSAGE.	26
4-2 ELÉMENTS RELATIFS AU MILIEU.	27

OBJET DE L'ETUDE.

Réalisée par l'O.P.A.C. du Rhône pour le compte de la Communauté Urbaine de Lyon, la présente étude a pour objet de préciser les impacts sur l'environnement liés au projet de la modification de la zone d'aménagement concerté "Z.A.C. du Centre" situé sur la commune de Meyzieu.

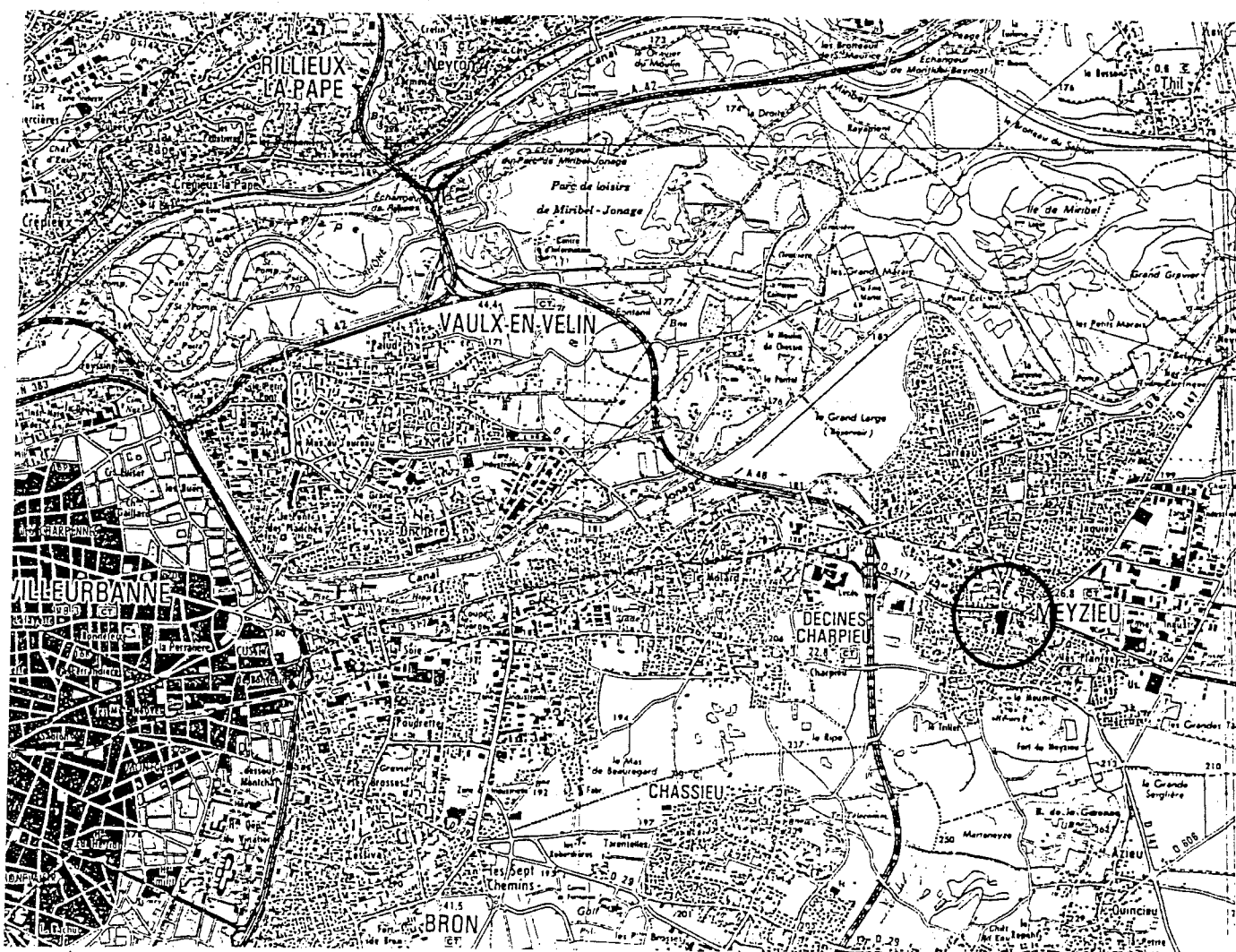
1 - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.

1-1 Le site et le paysage.

1.1-1 Le site.

a) Localisation

La "Z.A.C. du centre" est située au coeur du centre ancien de la ville de Meyzieu, dans le seul secteur de la commune à posséder un tissu urbain continu.



b) Environnement urbain et paysager

La ville de Meyzieu se trouve dans une situation de type périurbain où les lotissements, le pavillonnaire diffus et les zones industrielles sont majoritaires.

L'urbanisation récente et rapide s'est effectuée sans mise en place d'une trame urbaine cohérente. Ce manque de structure urbaine forte (trame irrégulière, équipements commerciaux et services publics insuffisants) et la satisfaction des besoins des populations, est la première justification du projet de la Z.A.C. initiale.

Le tissu existant s'organise en discontinuité de l'agglomération lyonnaise.

Le contournement Est (A 46) renforce la coupure existante.

Au nord, au Sud et à l'Ouest, on trouve des espaces non urbanisés : espaces naturels, paysagers ou agricoles, qui délimitent la commune de Meyzieu.

Parmi ces espaces, trois lieux spécifiques importants contribuent à caractériser ce territoire. Il s'agit du réservoir du Grand Large au Nord, du Fort et du château de Meyzieu au Sud.

On peut rappeler que le "premier inventaire" du patrimoine écologique du Grand Lyon⁽¹⁾ identifie trois espaces sur Meyzieu à conserver et à valoriser :

- Les petits Marais.
- La petite Camargue.
- Le Fort de Meyzieu.

Le site actuel du centre de Meyzieu est caractérisé par quelques points majeurs dont :

- Faible densité générale.
- Parcellaire de type agricole.
- Bâti en ordre continu contrairement au reste de la commune.
- Manque de lisibilité entre les pleins et les vides sur l'emprise de la Z.A.C.
- Voiries urbaines.
- Ilots de grande dimension.
- Une coexistence d'espaces bâtis et d'espaces privatifs naturels.

1.1-2 Le paysage.

a) Végétal

La vue aérienne du centre de Meyzieu nous présente une dominante de verdure due à l'importance des parcelles individuelles.

Nous avons dans ce paysage urbain de faible densité pour un centre ville quatre logiques de plantations :

- La première sur l'espace public, avec des actions d'accompagnement de l'urbanisation. L'élément principal étant le double alignement de tilleuls sur l'allée Gonon.
- Les trois autres sur les parcelles individuelles avec :
 - 1) Des haies ou bosquets qui protègent l'intimité des jardins et des rez-de-chaussée. Ils renforcent ainsi associés à des clôtures ou murets, les limites entre espace public et espace privé, ou entre les tènements.
 - 2) Des plantations plus isolées, disposées sur l'arrière de la parcelle et qui ont une vocation d'agrément.
 - 3) Une forte densité de jardins potagers associés à quelques arbres fruitiers.

(1) Novembre 92 coédité par la mission écologie la Frapna et l'Agence d'Urbanisme.

Dans ce paysage deux points particuliers sont à souligner :

- La présence d'espèces arborescentes diversifiées et de qualité, situées en limite Nord-Ouest du périmètre de la Z.A.C. et notamment sur une propriété mitoyenne.
- Le reste de murs de clôtures en pisé ou maçonnerie sur les anciennes limites du parcellaire agricole.

b) Voies et espaces publics

Le paysage urbain du centre exprime assez lisiblement ses origines rurales. Aspect de village / rue pour la physionomie de la rue de la République et de la rue L. Saulnier où le bâti se présente en ordre continu donnant une impression de densité urbaine qui rend à peine perceptible le caractère intime des jardins arrières.



Le périmètre de la Z.A.C. est bordé par trois voies publiques existantes :

- La rue de la République (C.D. 517), épine dorsale du centre de Meyzieu. Cette voirie, à l'emprise irrégulière, accueille encore un important trafic de transit. Ce dernier devrait fortement diminuer avec l'ouverture du contournement Sud de Meyzieu.
- L'allée Gonon avec un trafic moins dense est caractérisée par un alignement arboré de qualité. Le bâti est très discontinu, avec la présence du groupe scolaire, et du tissu pavillonnaire au Sud et de la place A. Burignat.
- La rue Saulnier, artère commerçante, supporte un trafic important en raison du plan de voirie qui en fait une pénétrante de la ville.
- La place Burignat.

Le territoire de la Z.A.C. offre aujourd'hui deux espaces publics de qualité, groupant les fonctions commerciales, place piétonne, stationnement en bordure, etc... Il s'agit des places Ch. de Gaulle et Jean Monnet (place Haute et place Basse)..

Est prévu dans la Z.A.C., la création de deux espaces publics : un parc urbain en partie Ouest et une voirie de liaison Saulnier / Gonon (dont le sens de circulation sera défini en fonction de l'étude du plan de circulation en cours sur Meyzieu).

c) Caractères architecturaux

Sans pouvoir évoquer une spécificité majolane en matière d'architecture, il convient de remarquer que les caractères existants dans le périmètre de la Z.A.C. et à proximité immédiate, correspondent à trois typologies urbaines :

- A une échelle intime, des pavillons isolés sur parcelles privatives de taille moyenne à grande.(tissu par ailleurs très répandu sur Meyzieu)
- Un tissu de Collectifs anciens de centre bourg à R+2, R+3, associés à des commerces ou activités en rez-de-chaussée.
- Le bâtiment linéaire logements collectifs à R+3, R+4 +C, à l'architecture contemporaine (fenêtres en bandeaux, trouées verticales, toiture non lisible, volonté manifeste d'image forte, etc).

1-2 Analyse des milieux.

1.2-1 Topographie

La commune de Meyzieu est un site à faible relief, caractéristique de la plaine de l'Est. Le site n'est contrarié que par deux éminences naturelles : le château et le Fort au Sud de la commune.

La Z.A.C. est située au pied Nord de la colline du château à une altitude moyenne de plus de 200 m N.G.F., elle ne présente pas de déclivité remarquable.



TOPOGRAPHIE DE LA Z A C

1.2-2 Paramètres climatiques.

Les données disponibles en matière de climatologie sont celles de l'aéroport de Lyon-Bron, distant de quelques kilomètres du site.

La relative proximité du site de la Z.A.C. avec la station de météo et l'absence de véritable relief entre les deux zones, permet d'envisager une extrapolation relativement fidèle des résultats.

Il convient toutefois de noter que la présence du fleuve et du relief au Nord entraîne vraisemblablement des modifications dans les données concernant la direction et la force des vents.

1.2-2.1 Températures

Les températures relevées sous abris, font apparaître sur 10 ans, une moyenne de 12,1 °C.

Les moyennes des températures maximales donne pour les mois d'été des valeurs de l'ordre de 22 - 23 ° (juin et septembre) et 27,5 ° (juillet et août).

La moyenne des températures minimales donnent pour les mois d'hiver des valeurs de 0 à 15 ° pour les mois de décembre, janvier, février et de 4° pour les mois de novembre et mars.

S'il gèle en moyenne plus de 50 jours par an, la présence de neige au sol n'est que de 8 jours par an environ.

1.2-2.2 Précipitations

Les précipitations moyennes sont de 868 mm d'eau, soit légèrement supérieure à la moyenne nationale, mais inférieure à la moyenne rhonalpine (conséquence de la présence des Alpes).

Les orages sont parfois violent, faisant tomber en une fois près de 1/10 des précipitations annuelles (22 septembre 1993).

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	ANNEE	
Maximum absolu de la température (degrés Celsius) et date														
	15,6	21,4	25,7	26,4	30,4	32,8	36,2	35,7	32,8	26,5	21,3	20,2	36,2	
	13-1993	24-1990	22-1990	26-1992	15-1992	27-1986	21-1995	05-1990	14-1987	09-1995	11-1995	18-1989	1995	
Moyenne des températures maximales (degrés Celsius)														
	6,2	8,3	12,9	14,9	20,6	23,2	27,5	27,6	22,1	17,2	10,4	6,9	16,5	
Température moyenne (Tn+Tx)/2 (degrés Celsius)														
	3,2	4,7	8,2	10,4	15,4	18,1	21,9	21,7	17,2	13,3	7,2	4,2	12,1	
Moyenne des températures minimales (degrés Celsius)														
	0,2	1,1	3,5	5,9	10,2	13,1	16,3	15,9	12,2	9,3	4,0	1,6	7,8	
Minimum absolu de la température (degrés Celsius) et date														
	-13,5	-11,7	-4,9	-2,3	0,8	3,9	8,3	5,2	2,0	-0,9	-7,1	-10,0	-13,5	
	12-1987	10-1986	03-1988	22-1991	14-1987	01-1986	27-1987	30-1986	30-1995	23-1991	28-1989	18-1990	1987	
Nombre moyen de jours où														
Tx ≥ 30°C	0,1	2,2	9,3	10,1	1,1	.	.	.	22,8	
Tx ≥ 25°C	.	.	0,2	0,3	5,4	11,5	21,3	22,3	7,7	0,8	.	.	69,5	
Tx ≤ 0°C	2,9	1,8	0,3	2,2	7,2	
Tn ≤ 0°C	15,9	12,1	6,2	0,9	0,5	5,3	11,7	52,6	
Tn ≤ -5°C	4,0	1,7	0,5	1,2	7,4	
Tn ≤ -10°C	0,4	0,3	0,1	0,8	
Maximum quotidien absolu de précipitations (millimètres) et date														
	33,8	42,6	48,0	40,4	33,4	48,0	63,6	44,6	80,0	70,7	75,5	27,4	80,0	
	06-1994	23-1989	21-1991	21-1995	26-1993	10-1992	29-1990	22-1993	22-1993	11-1988	03-1989	08-1990	1993	
Hauteur moyenne de précipitations (millimètres)														
	48,4	50,9	41,8	90,2	85,4	77,3	59,1	60,6	110,4	119,9	74,0	50,2	868,1	
Nombre moyen de jours où														
Pr ≥ 0,1mm	13,4	12,8	12,8	16,4	14,5	12,9	10,4	8,6	10,7	14,0	12,7	13,7	152,9	
Pr ≥ 1 mm	8,5	8,9	7,8	11,3	12,1	9,2	7,0	6,6	8,5	11,3	8,9	9,4	109,5	
Pr ≥ 10 mm	1,2	1,4	0,6	2,8	2,8	2,9	2,0	1,7	3,6	4,5	2,1	1,3	26,9	
Rayonnement global moyen (Joules par centimètre-carré)														
Durée moyenne d'insolation (heures et dixièmes)														
	66,2	90,7	156,1	161,5	224,9	229,8	292,4	272,5	184,1	114,3	73,6	52,7	/	
Vitesse maximale instantanée du vent (mètres par seconde) et direction et date														
	32	31	27	25	24	24	26	25	25	35	29	34	35	
	180	200	300	200	180	240	220	180	200	180	200	160	180	
	18-1995	03-1990	16-1988	21-1986	01-1988	15-1991	14-1994	21-1992	15-1986	15-1987	13-1991	16-1989	1987	
Vitesse moyenne du vent (8 valeurs quotidiennes) (mètres par seconde)														
	3,0	3,1	3,3	3,6	3,3	3,2	3,2	2,9	3,0	2,9	2,7	3,0	/	
Nombre moyen de jours où														
Raf ≥ 16m/s	6,0	5,2	5,9	5,1	4,3	4,1	3,8	2,6	3,0	4,0	3,7	5,5	/	
Raf ≥ 28m/s	0,6	0,3	0,2	0,1	0,3	/	
Nombre moyen de jours de														
1987 à 1995	Brouillard	5,8	5,4	0,4	0,9	0,4	0,9	.	.	1,2	2,8	4,3	6,0	/
1987 à 1995	Orage	.	.	0,9	2,0	5,7	6,1	5,0	4,2	3,3	1,3	0,3	.	/
1987 à 1995	Grêle	.	.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5	.	0,1	.	.	.	/
1987 à 1995	Gelée blanche	4,1	4,0	3,1	0,3	0,5	2,2	3,6	/
	Neige	3,3	3,5	2,1	0,9	0,3	2,6	/	
1987 à 1995	Neige au sol	3,3	2,3	0,6	2,2	/	

".": zéro jour.

Case vide : pas de données.

"/" : données lacunaires.

Tx : température maximale.

Tn : température minimale.

Pr : précipitations.

Raf : rafale(s).

Direction du vent en degrés

(090° = Est, 180° = Sud,

270° = Ouest, 360° = Nord).

1 m/s = 3,6 km/h.

Brouillard : moins de 1 km.

Neige : chute(s) de neige.

Neige au sol : sol plus qu'à demi-couvert.

1.2-2.3 Ensoleillement

La plage d'ensoleillement fait apparaître des minima de 52 heures en décembre et des maxima de 292 en juillet.

Ces valeurs sont à mettre en relation avec le nombre de jours de brouillard (variant en moyenne de 0 en été à 6 en décembre et janvier).

Il semble que l'absence de grosses industries polluantes, ainsi que le traitement du cours du Rhône, aient contribué à améliorer l'ensoleillement du site.

1.2-2.4 Vents

La présence du couloir rhodanien se fait sentir de manière très importante.

En effet, on observe une très forte proportion de vents de Nord, Sud et Sud-Ouest (près de 2/3 des cas), les vents transversaux (Est et Ouest) étant négligeables.

Il convient d'autre part de noter que les vents forts ($\cong 8$ m/s) sont de même direction et s'ils sont rares (7% des cas), peuvent atteindre des valeurs de l'ordre de 35 m/s, soit + de 120 km/h.

En résumé, les conditions climatiques du site de la Z.A.C. n'apportent pas de contraintes particulières qui ne soient de bon sens, protection solaire, aux vents, etc...

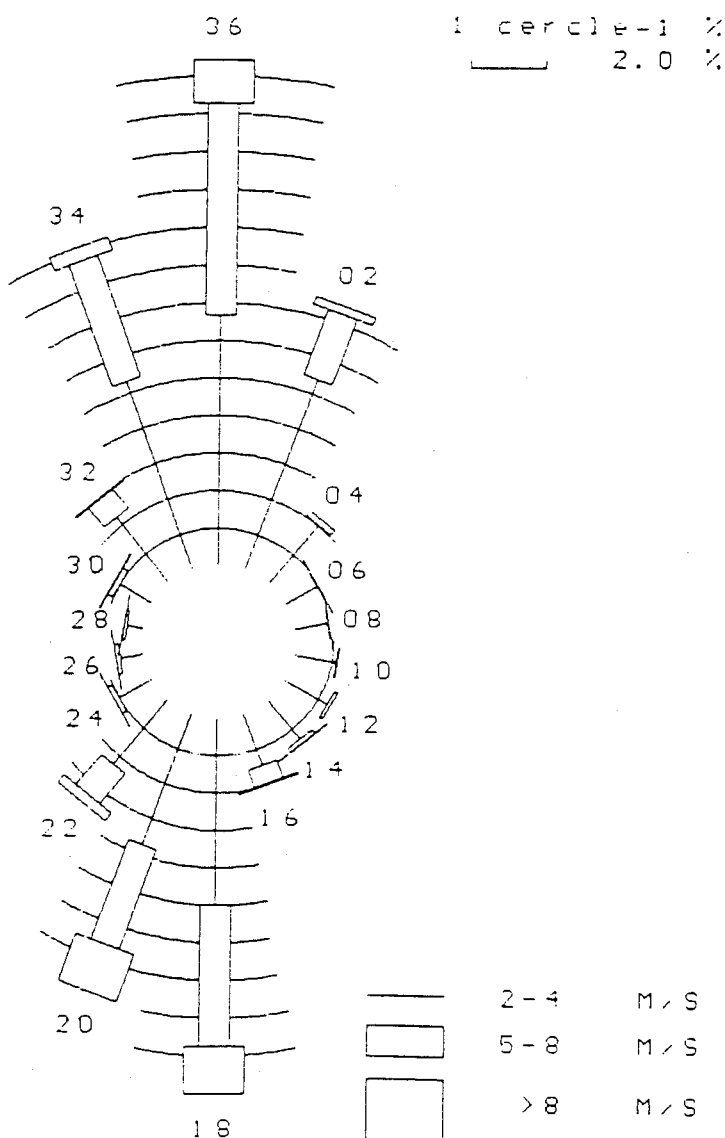
ROSE DES VENTS

Station MN **LYON-BRON**

Période : **JANVIER 1991 à DECEMBRE 1995**

Fréquences moyennes des directions du vent en %
par groupes de vitesses : 2-4 M/S, 5-8 M/S, sup. à 8 M/S

Type de données : Valeurs trihoraires de 00 à 21 heures UTC



Dir	2 à 4 M/S	5 à 8 M/S	>8 M/S	Total
02	5.4	1.8	0.2	7.5
04	2.0	0.2	.	2.2
06	0.9	+	+	1.0
08	0.9	+	+	0.9
10	1.1	+	.	1.1
12	1.3	0.1	.	1.4
14	1.3	0.1	+	1.5
16	1.5	0.5	+	2.0
18	5.0	3.7	1.3	10.0
20	3.7	2.8	1.3	7.9
22	2.3	1.0	0.3	3.5
24	1.0	0.1	+	1.1
26	0.6	0.1	+	0.7
28	0.4	0.1	+	0.5
30	1.0	0.2	+	1.2
32	2.2	0.7	+	2.9
34	5.3	3.4	0.4	9.1
36	6.7	5.6	1.1	13.4
	42.7	20.5	4.7	67.9

Le signe + indique une fréquence non nulle mais inférieure à 0.05 %

Fréquence des vents inférieurs à 2 M/S : 32.1 %

Nombre de cas observés : 14591
Nombre de cas manquants : 9

1.2-3 Qualité de l'air.

Bien que ne disposant pas de capteur sur le territoire de la commune, il semble que le site de Meyzieu soit relativement épargné par la pollution atmosphérique.

Si l'on extrapole les résultats des études menées par le Comité de Coordination pour le Contrôle de la Pollution Atmosphérique (COPARLY), on peut noter que les principales sources de pollution sont la ville de Lyon et les zones industrielles du Sud de l'agglomération. La présence du fleuve et l'absence d'industrie fortement polluante à proximité paraissent des facteurs positifs sur le plan de la qualité de l'air.

La faible pollution actuelle du centre ville de Meyzieu pourrait évoluer de manière positive. En effet, le contournement Sud de Meyzieu devrait avoir un effet bénéfique sur les émissions liées au trafic automobile.

1.2-4 Géologie.

La commune de Meyzieu est située dans un couloir glaciaire, sur des nappes alluviales fluvio-glaciaires würmiennes à dominante sablo-graveleuse de l'Est.

Le substrat est composé de dépôts glaciaires morainiques de faciès argileux à 300 m environ, couvert par des dépôts liés au retrait du front glaciaire et en surface des alluvions fluviales glaciaires.

1.2-5 Géotechnique.

Le rapport géotechnique établi par SOPECAF en juin 90, fait apparaître sous des limons sableux superficiels de faible épaisseur, des sables et graviers de forte compacité.

Les résistances de pointes font apparaître des valeurs de l'ordre de 35 à 70 bars pour la couche de limons sableux superficiels (environ 1 m d'épaisseur), et de 60 à 150 bars pour les sables et graviers plus ou moins limoneux situés sous les limons superficiels.

La compacité du terrain apparaît donc comme forte à très forte, tant en ce qui concerne la couche superficielle que la couche inférieure dont le toit se situe à environ - 1 mètre du terrain naturel.

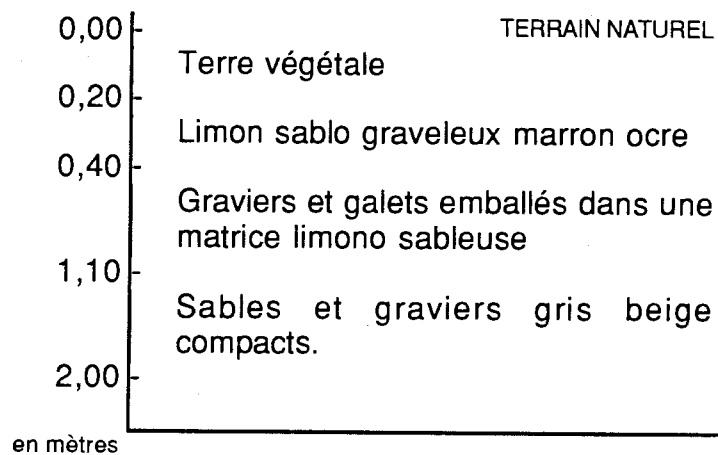
1.2-6 Hydrogéologie.

Les sondages et essais effectués à la pelle mécanique par la SOPECAF en juillet 89 et juin 90, n'ont permis de mettre en évidence aucune venue d'eau sur la hauteur des sondages effectués.

1.2-7 Pédologie.

En l'absence d'études fines sur le secteur de Meyzieu, nous ne pouvons qu'extrapoler à partir de la carte géologique et des études géotechniques.

Sur les parties non aménagées, la répartition en coupe peut se résumer ainsi :



1.2-8 Hydrologie.

Outre la présence du Rhône (réservoir du Grand Large) au Nord de la commune, deux points préliminaires sont à noter :

- Si la commune de Meyzieu est soumise aux risques dus aux inondations, le territoire de la Z.A.C. est situé hors des zones submersibles réglementées.
- Il n'y a pas de ruisseaux ou rivières existants à l'intérieur du périmètre de la Z.A.C. ou aux alentours.

Les eaux pluviales collectées en toitures ou sur les surfaces minéralisées aboutissent essentiellement sur la rue Louis Saulnier et l'allée Gonon (pour l'îlot 1 Sud) dans les réseaux d'assainissement existants.

Les rues Saulnier et Gonon sont correctement desservies en réseaux d'eau et d'assainissement.

Le faible volume d'eaux usées apporté par le programme modificatif ne pose pas de problèmes par rapport aux collecteurs existants (Ø 250 cm pour la rue de la République et Ø 200 cm pour l'allée Gonon et la rue L. Saulnier).

Une antenne pour la récupération des eaux pluviales a été posée sur l'emprise de la voie nouvelle côté rue Saulnier. Cette antenne permettra lors de la réalisation de la voie, d'effectuer le prolongement de la canalisation.

1.2-9 Qualité des eaux superficielles.

Seules des mesures précises pourraient permettre une appréciation fine de la situation. Les études sur ce point sont inexistantes mais l'occupation urbaine du secteur, la présence de parkings et d'importantes surfaces imperméabilisées, laisse toutefois à penser que les eaux de ruissellements et les eaux pluviales, présentent des traces d'hydrocarbures et de corps gras.

1.2-10 Faune et flore.

a) Faune.

Seule la faune ornithologique a fait l'objet d'une caractérisation succincte. Elle constitue en effet un bon indicateur de la qualité d'un milieu.

Dans les espèces observables nicheuses ou en vol, on remarque la prédominance d'espèces acclimatées à l'environnement urbain :

- merle,
- moineau,
- tourterelle,
- étourneau,
- pie et geai.

D'autre part, l'urbanisation et l'importance du trafic réduisent la probabilité de présence remarquable d'autres faunes.

b) Flore.

Dans le périmètre de la Z.A.C., nous avons un secteur végétalisé central :

- Sur l'emprise du futur parc urbain. Il s'agit d'un petit verger abandonné, constitué de cerisiers vieillissants. Ces derniers seront sans doute difficiles à conserver, mais ils constituent une trace intéressante du caractère villageois du centre de Meyzieu.
Il convient d'autre part de noter la présence d'un cèdre, conservé au pied de l'immeuble de l'OPAC. et parfois de quelques beaux (et bons) champignons (rosé des prés).
- Les parcelles de l'îlot 3 avec des espèces arbustives et arborescentes conservées.

Aux alentours du périmètre de la Z.A.C., on peut répertorier les espèces suivantes :

- Espèces arborescentes : tilleul sur l'allée Gonon, pins, épicéas, cèdres, et érables sur les parcelles individuelles notamment sur la parcelle mitoyenne du futur parc. Cet ensemble arboré constituera le fond de scène l'écrin végétal du parc.

Il convient à nouveau de souligner la qualité et la diversité des espèces existantes sur les parcelles mitoyennes du parc urbain.

En conclusion de cet inventaire de la faune et de la flore, on peut formuler les remarques suivantes :

- Intérêt faunistique faible comparé aux sites naturels protégés du Grand Large et du Fort de Meyzieu.
- Les espèces floristiques observées ont ,en règle générale, une large amplitude écologique, c'est à dire qu'elles peuvent se développer dans les environnements (sols, climats) aux caractéristiques variées.
Elles sont par ailleurs assez communes si on excepte la taille de quelques sujets que l'on rencontre dans les parcelles individuelles.

1.2-11 Ambiances sonores.

Une étude ancienne du CETE de 1985, montre des ambiances sonores importantes aux heures creuses (de 60 à 65 dBA) et gênantes aux heures de pointe sur la rue de la République.

Cette étude avait relevé les trafics suivants :

- rue Saulnier : 500 VP \approx ,
- rue de la République 600 à 1 000 VP,
- allée Gonon 300 VP.

Une étude en cours de CETE fait apparaître le schéma prospectif suivant :

La croissance de l'urbanisation⁽¹⁾ en l'absence d'une promotion significative des transports en commun (projet en suspens de l'axe T5 du Sytral), se traduira par une augmentation de 25 % des flux de circulation automobile, hors flux de transit sur l'ensemble de la commune. Ce qui correspond à une croissance linéaire de 1 200 à 1 400 VP. L'effet de cette augmentation sera atténué par une diminution du trafic transit évaluée par le CETE ⁽²⁾ à environ 20%, ce trafic étant capté en parti par le contournement Sud de Meyzieu.

Sur la rue de la République, on peut estimer par extrapolation la baisse du trafic aux heures de pointe de 250 VP / Heure⁽²⁾.

Selon les différentes hypothèses à l'étude l'évolution du trafic sur la rue de la République, l'une des principales pénétrantes au centre de Meyzieu et à la Z.A.C. du Centre peut s'estimer ainsi :

900 VP / H environ chiffres actuels

Sens unique conservé : 800 VP / H en tenant compte de l'augmentation du trafic et du contournement Sud.

Double sens : 1 100 VP / H (800 +300).

(1) + 2000 habitants et environ 700 logements en 4 opérations et + 1000 emplois commerciaux et industriels sur 2 sites à l'horizon 2000.

(2) Schéma de voirie, étude en cours du CETE. Cette étude n'a fait l'objet d'aucune validation à ce jour.

1-3 Organisation des déplacements.

1.3-1 Transports en commun.

L'emprise de la Z.A.C. en bordure de la rue de la République est desservie par la ligne 67 toutes les 10 minutes environ aux heures de pointe.

L'arrêt de bus est situé à proximité immédiate de la Z.A.C. Le secteur central de Meyzieu peut être considéré comme bien desservi par le réseau TC pour une répartition modale des déplacements mécanisés de 20 % pour les transports en commun, deux roues et 80 % pour les VP.

1.3-2 Circulation automobile.

L'accessibilité à la Z.A.C. est plutôt bonne, son évolution dépendra des options choisies en matière de circulation.

En matière de stationnement de surface, le nouveau P.A.Z. renforce l'offre de parking. Il crée des stationnements à proximité immédiate des commerces et des stationnements latéraux sur la nouvelle voie transversale.

1.3-3 Cheminements piétons.

Le projet du nouveau P.A.Z. améliore les cheminements piétonniers avec notamment la création de la voirie transversale qui relie la rue Saulnier à l'allée Gonon, en desenclavant le parc et desservant les îlots Sud.

2 - EFFETS PREVISIBLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LEUR PRISE EN COMPTE DANS LA CONCEPTION DU PROJET.

2-1 Paysage.

L'urbanisation partielle du site permet de créer un espace paysager d'environ un demi hectare, sous la forme de parc urbain et d'autre part, d'aménager les intérieurs d'îlot en jardin (îlot 1 Sud notamment.)

L'aménagement d'ensemble de la Z.A.C. crée un nouveau paysage urbain, mais l'état actuel du site est à un stade transitoire entre village et Centre Ville. Il ne garde d'un paysage rural précédent que des traces légères (prairies, vergers, murs de clôtures en pisé) Leur conservation ou réhabilitation semblent hors de propos si ce n'est à échelle fragmentaire.

La qualité du projet global en matière d'environnement dépendra de celle de l'aménagement paysager réalisé sur le parc urbain ainsi que de celle de la voie nouvelle créée en articulation entre l'allée Gonon et la rue Saulnier. Il est à noter que la Z.A.C. modifiée conserve les atouts du projet initial avec le maintien des liaisons piétonnes et passages traversants entre le parc et les places publiques réalisées.

Le parc deviendra un lieu de vie commun aux programmes de la Z.A.C. et aux quartiers environnants. Son existence préserve la perception d'un vide végétal en centre ville, perception proche depuis l'allée Gonon ou plus lointaine depuis le château.

Contrepoint du bâti, le Parc est un élément d'autant plus valorisant que la baisse des épannelages construits ainsi que de la SHON autorisée, réduit l'impact des constructions en harmonisation avec le tissu traditionnel majoritaire.

2-2 Effets sur les milieux.

2-2.1 Incidences sur la topographie.

Les différences de niveaux sur les parties non aménagées étant faibles et les affouillements et exhaussements étant règlementés par le PAZ, il n'y a pas d'incidence sur la topographie existante.

2-2.2 Incidences sur la qualité de l'air.

Elles peuvent être considérées comme insignifiantes, compte tenu de l'usage des bâtiments (habitation) et de la modicité du trafic prévisible sur la voie nouvelle.

2-2.3 Incidences géotechniques.

Vu les programmes projetés, et compte tenu de l'extrême compacité du sol et de sa composition, l'incidence sur les terrains lors de la construction sera négligeable

2-2.4 Incidences d'ordre hydrogéologiques.

En l'absence d'informations qui viendraient infirmer les observations actuelles, les incidences d'ordre hydrogéologique sont nulles.

2-2.5 Incidences hydrologiques et eaux superficielles.

Elles seront de deux types :

- celles liées au bâti (îlots Sud 1 et 2),
- celles liées aux aménagements extérieurs avec la réalisation de surfaces imperméabilisées (parkings + voirie nouvelle).

Dans ces deux cas, le raccordement au réseau existant d'eaux usées sera la règle.

A cet effet, une antenne permettra le prolongement de la canalisation existante sous la rue Saulnier, sur l'emprise de la voie nouvelle.

Le faible volume des eaux pluviales apportées par le programme modificatif ne pose pas de problème par rapport à la capacité des collecteurs existants.

Il convient de noter aussi l'importante proportion de surfaces non imperméabilisées (Parc) gardant ainsi un apport pour la nappe.

2-2.6 Incidences sur la faune et la flore.

Le maintien, la plantation ou le remplacement d'une végétation arbustive et arborescente dans le cadre du parc urbain devrait contribuer à préserver la faune existante qualitativement et quantitativement.

D'autant que l'on peut estimer que les oiseaux nichent majoritairement dans les parcelles individuelles en raison du faible couvert arborescent de la prairie existant actuellement sur le site.

2-2.7 Incidences sur les émissions sonores.

Elles sont liées essentiellement au trafic automobile.

Le projet de Z.A.C. se situe dans le centre de Meyzieu dans un secteur connaissant des flux de circulation importants. La densité des constructions autorisées, n'induit qu'un faible accroissement du trafic horaire, et en tout cas ce trafic sera inférieur à celui prévu dans la Zac initiale.

De plus cet accroissement de trafic est marginal comparé aux variations liées aux contournement Sud de Meyzieu, et au contournement Est de l'agglomération.

Enfin l'élargissement de l'emprise publique coté rue de la République limite l'effet de caisse de résonance à cet endroit

3 - EVOLUTION DU PROJET ET RAISONS POUR LESQUELLES IL A ETE RETENU.

La révision du P.A.Z. résulte de la volonté exprimée par les différents acteurs d'une meilleure intégration des constructions autorisées dans le tissu existant, tout en continuant à affirmer une vocation de centre ville, riche d'un tissu maillé, porteur d'équipements et de nombreuses fonctions (commerciale entre autres).

Il convient aussi de ne pas détruire la spécificité du lieu qui réside principalement dans la cohérence et la modestie des échelles perceptibles depuis l'espace public.

Le principe des rues s'inscrit dans la continuité du bâti (rues Saulnier et de la République) ou dans celle du végétal (Allée Gonon) qui permet de masquer les vides en coeur d'îlots.

Les modifications apportées par le P.A.Z; concernent les éléments bâtis ou les espaces extérieurs.

On peut les résumer ainsi :

- La baisse des épannelages.
- La création d'une voirie transversale entre l'allée Gonon et la rue Saulnier.

Cette traversante résidentielle un tissu urbain d'îlot permet d'ouvrir sur l'extérieur le parc et vient ainsi renforcer les passages traversants prévus sous les immeubles.

Soucieuses des remarques évoquées lors de la précédente enquête publique, et dans une approche plus attentive de l'existant, les options d'urbanisme du nouveau P.A.Z. recherchent :

- Une meilleure lisibilité des espaces bâtis / non bâtis par la définition d'alignements
- Une homogénéité des épannelages entre le projet et l'existant.
- Un désenclavement du parc urbain par la création d'une voirie traversante.
- Le maintien des programmes mixtes de type Centre ville (Habitat+ Commerce en pieds d'immeuble.)
- La recherche de stationnement à proximité immédiate des commerces.
- La création et le prolongement d'espaces piétonniers.
- Le traitement de la transition entre le tissu collectif de la Z.A.C. et le tissu pavillonnaire au Sud.
- La mise en relation de secteurs tels Burignat (Marché) / Ancienne Poste , Rue Saulnier / Ecole, République / Parc Urbain, etc...

4 - MESURES ENVISAGEES

Mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement.

4-1 Eléments relatifs au paysage.

L'aménagement proprement dit du parc et de ses abords, requiert une intervention de qualité, propre à utiliser et mettre en valeur les qualités végétales du site existant.. Il convient de noter que cet équipement devra développer un caractère plus végétal que minéral, afin d'offrir un contrepoint aux deux places situées à l'Est.

Sans vouloir conserver les éléments existants dont la valeur intrinsèque est faible mais néanmoins représentative d'un site et de son histoire, on s'attachera, sur l'emprise du parc urbain à préserver, dans la mesure du possible, les groupements d'arbres intéressants .

Les aménagements publics paysagers, seront réalisés dans un soucis permanent de mise en relation des échelles et des espaces existants. Il convient en effet de gérer les transitions entre des secteurs bâtis de type urbain et d'autres de type pavillonnaire, entre des espaces publics de type place de centre ville et espace naturel de type Parc, etc..

En tout état de cause, les plantations effectuées seront supérieures en quantité et en qualité (nombre et force des sujets)

Les essences plantées respecteront l'équilibre actuel tout en apportant ponctuellement pour des essences décoratives une nouvelle diversité. Il appartient toutefois au maître d'oeuvre de ce Parc de définir la logique de composition de cet ensemble, en matière de tracé ou de choix des espèces.

4-2 Eléments relatifs au milieu.

La conservation ou le remplacement de la végétation arborescente dans le cadre du parc urbain devrait permettre le maintien de la faune existante.

La récupération des eaux pluviales dans le réseau existant limite les effets pour le sol.

D'autre part, les faibles incidences des constructions et aménagements de sols sur la topographie, l'hydrologie, la géotechnique et la pédologie n'imposent pas de mesures particulières.

Enfin, sur le niveau sonore nous avons remarqué la part marginale apportée par le projet au regard des évolutions du trafic liées aux différents contournements et aux projets de développements urbains périphériques

Il apparait en définitive que le caractère actuel de la zone ne présente pas de spécificité telle que des mesures réellement particulières doivent être prises.

En revanche, le respect de l'existant, de l'histoire, de la typologie de la ville doivent, sans protectionnisme exacerbé ou pastiche quelconque, guider la conception des différents Maîtres d'Oeuvre intervenant sur le site afin d'assurer une dimension humaine aux interventions prévues, et ce, dans la cohérence globale voulue par le règlement de la zone.